

TRES SECRET

**N° de dossier : 2800-180
(TD R534)**

**ENQUÊTE DU SCRS
MENACE LIÉE AU CONTRE-ESPIONNAGE
ÉTUDE DU CSARS 2013-03**

**Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
28 avril 2014**

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	MÉTHODE	5
3	CONTEXTE ET APERÇU DE L'ENQUÊTE	6
4	ENQUÊTE	8
4.1	Nouvelles orientations	9
4.2	10
4.3	11
5	14
5.1	enquête	15
6	CONCLUSION	18

1 INTRODUCTION

La fin de la Guerre froide et la montée subséquente de la menace du terrorisme ont entraîné des changements fondamentaux concernant les priorités du renseignement, notamment en ce qui concerne la nature et la visée des enquêtes du SCRS

L'orientation actuelle du gouvernement, qui maintient comme étant une haute priorité, exige du SCRS qu'il mette l'accent sur : activités qui ciblent les secteurs public et privé du Canada;

Le CSARS a examiné certaines de ces activités dans le cadre d'examens récents, comme ceux sur les cybermenaces. Le présent examen vise à adopter une approche plus générale en examinant les objectifs et la gestion du SCRS enquête sur le contre-espionnage, son évolution ainsi que ses méthodes, priorités et défis actuels.

Le CSARS s'est penché sur le noyau des enquêtes du SCRS sur les activités et constaté que, de façon générale, le Service assure une bonne gestion; il y a plusieurs points forts, comme le travail utile du SCRS et sa coopération avec ses partenaires

Comme c'était le cas dans notre examen de 2008², le CSARS a conclu que le Service bénéficie grandement de ces longs antécédents d'enquête menace et l'expérience de ses enquêteurs.

Le Comité s'est aussi penché sur les efforts plus récents du Service pour adopter une approche plus « holistique » en matière d'enquête. Vu la fluidité de la situation politique et économique, le Comité comprend la justification du Service qui veut se pencher de façon plus générale sur Les enquêtes du Service relativement à des menaces non traditionnelles

Tout de même, l'examen a révélé que les modestes efforts du Service pour s'éloigner de son accent traditionnel au cours des dernières années n'ont pas encore donné de résultats importants. Pour cette raison, l'examen du Comité a recommandé au Service de s'engager à réévaluer les ressources qu'il consacre à la composante non traditionnelle des enquêtes, et ce, dès que possible, pour en évaluer la pérennité. En guise de commentaire plus général, le Comité a aussi constaté que la tendance de la Direction de l'évaluation du renseignement (DER) à caractériser n'était pas bien soutenue.

² Examen d'une enquête antiterroriste -
28 avril 2014

Cet examen a aussi donné au CSARS l'occasion d'examiner le nouveau pouvoir de mandat du Service. Le Comité a conclu qu'il a une valeur importante dans un certain nombre de contextes. L'examen s'est ensuite penché sur la façon dont le pouvoir était utilisé dans le contexte précis de l'enquête et constaté que la collecte avait entraîné un nombre relativement élevé d'interceptions,

Puisque quatre années se sont écoulées depuis la mise en place de ce pouvoir dans le cadre d'enquêtes, le Comité recommande que la prochaine demande de mandat d'enquête du SCRS englobe des renseignements sommaires de façon similaire à l'information qui a été recueillie pour le CSARS afin de fournir à la Cour fédérale de plus amples renseignements concernant la demande et l'utilisation du pouvoir dans le cadre de l'enquête en question.

Le CSARS reconnaît que son examen est réalisé parallèlement à un examen de programme interne qui, entre autres choses, permettra d'évaluer les cibles de cette enquête et les ressources consacrées à ces cibles. Nous espérons que nos constatations et recommandations aideront à étayer cet examen interne.

2 MÉTHODE

L'objectif principal du présent examen était d'évaluer la méthode du SCRS en matière d'enquête et de découvrir de quelle façon la nature, la portée et l'importance de l'enquête ont évolué. L'examen ne s'est pas penché sur l'enquête du Service de

puisque cette question a été le sujet d'une étude précédente. Le CSARS a examiné les documents corporatifs, opérationnels et stratégiques liés à l'enquête du Service. De plus, il a organisé des séances d'information avec du personnel de l'administration centrale du SCRS représentant la Direction et organisé une vidéoconférence avec les bureaux de district de

Le personnel du CSARS a aussi examiné des documents liés au pouvoir de mandats du Service et un échantillon de rapports opérationnels associés à un tel effort de collecte.

La période de base visée par l'examen était du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013.

3 CONTEXTE ET APERÇU DE L'ENQUÊTE

Cela continue d'être une priorité
d'enquête pour le SCRS,
continue d'être un moteur d'activités au
Canada et à l'étranger.

Tout de même, l'approche du Service en matière d'enquête sur les menaces plus traditionnelles aux infrastructures essentielles a évolué : depuis 2008, a fait l'objet de deux réorganisations dans un effort de mieux refléter la trajectoire de la menace évaluée. En 2008, la Direction du SCRS a réalisé un examen de programme

Ce changement a été décrit comme étant une « réorganisation de son approche en matière d'enquête de contre-espionnage traditionnel en adoptant une approche plus « holistique » à l'égard de la menace plutôt que de s'en tenir à celle que représentent les services de renseignements étrangers⁵ ». Les enquêtes ont été utilisées comme des cas d'« essai », tandis que le SCRS essayait d'élargir son enquête pour inclure
Cette approche plus holistique a poussé le service à examiner de façon plus générale

⁵ Énoncé directionnel du DAO – 2009.

⁶ Énoncé directionnel du DAO – 2009.

En août 2013, le Service a procédé à une autre réorganisation qui reflète davantage, entre autres, l'adoption par le Service d'une approche plus holistique

Cette réorganisation a été réalisée ; la fin est prévue au printemps 2014, l'objectif étant de réaliser un « examen attentif » des cibles de l'enquête et des ressources, décrites comme étant « importantes », consacrées à ces cibles. La Direction a signalé que, dans le cadre de cet examen, on tentera de trouver des « façons de réduire au minimum la rigidité historique et l'aversion au risque associée à cette enquête ». En outre, il était dit qu'un « changement est crucial pour permettre l'adoption d'une approche évoluée et plus dynamique/souple à l'égard de cette cible⁷ ».

Parallèlement, il y a une nouvelle composante cybernétique à l'espionnage moderne qui est préoccupante pour le Service et ses alliés. Dans son plus récent rapport public, par exemple, le Service a déclaré que « l'utilisation de la technologie, particulièrement de l'Internet, est sans cesse grandissante dans le monde de l'espionnage⁸ ». De plus, pour la première fois, les priorités en matière de renseignement pour 2012-2013 mentionne que...⁹

⁸ Plan d'activités, 2013-2016.

⁹ Rapport public du Service canadien du renseignement de sécurité, 2010-2011.

¹⁰ Instruction ministérielle sur les priorités en matière de renseignement, 2012-2013.

4 ENQUÊTE

Le CSARS estime que les évaluations de la menace devraient être plus nuancées, mais devraient aussi fournir plus de renseignements contextuels afin de mieux soutenir une caractérisation générale de la menace.

a. Nouvelles orientations

Depuis 2008, le SCRS a recentré ses efforts

Il y a un risque reconnu d'étroitesse d'esprit qui peut s'installer dans le cadre des enquêtes tandis que, de longue date

Comme cela a été mentionné ci-dessus, le Service prend des mesures pour élargir son point de vue au-delà des cibles traditionnelles de base

Le CSARS a examiné les pouvoirs de ciblage et est convaincu que le Service a des motifs raisonnables d'enquêter. Les rapports opérationnels et les produits de renseignement associés à ces cibles ont aussi été examinés. Le CSARS a conclu, comme il fallait s'y attendre vu qu'il s'agit de cibles relativement nouvelles, que les enquêtes ne sont pas aussi avancées que celles concernant les cibles traditionnelles. Par exemple, même si le CSARS est au courant de

Malgré tout, le Service a déclaré que les diverses initiatives associées au programme sert de une déclaration qui, selon le CSARS n'est pas bien soutenue dans le contexte canadien.

Le CSARS comprend de quelle façon cela pourrait être interprété comme une cause de préoccupation dans le contexte d'une enquête.

le CSARS souligne que l'une des difficultés est de déterminer quand une activité ou une relation passe dans le domaine clandestin ou caché.

Le CSARS a formulé une observation similaire dans son examen de l'enquête du SCRS sur (étude 2012-04). Dans le cadre de cette étude, le CSARS a recommandé que le SCRS peaufine sa politique et ses pratiques afin d'aider les enquêteurs et les analystes à cerner les seuils communs et uniformes et à juger quand une activité franchit les limites et tombe dans la clandestinité. Le Comité croit que cette recommandation doit être reformulée dans le contexte de

De façon générale, même si le Service décrit le

l'examen du CSARS laisse supposer qu'il s'agit plutôt d'une lacune en matière de renseignement pour l'instant. **De plus, le Comité a constaté que définir une cible durable en matière d'enquête reste un défi pour le Service. Il recommande par conséquent, en attendant le résultat de l'examen du programme d'enquête, que la Direction s'engage à réévaluer les ressources consacrées à cette composante de l'enquête dès que possible pour en évaluer la pérennité.**

b.

c.

Page
is withheld pursuant to sections
est retenue en vertu des articles

of the Access to Information Act
de la Loi sur l'accès à l'information

Le CSARS a constaté que le SCRS a bien travaillé en collaboration avec ses partenaires traditionnels et non traditionnels. Ces efforts sont un exemple positif de la coopération interministérielle plus générale relativement à un enjeu important.

5

a. enquête

Le CSARS s'est penché sur _____ mandats d'enquête _____ le
CSARS a reçu une séance d'information technique _____
le CSARS voulait aussi savoir de quelle
façon l'exécution de ce pouvoir se traduisait en nombres précis
À cette fin, le CSARS s'est vu remettre un résumé des interceptions

**la prochaine demande de mandat
renseignements sommaires similaires à ce qui a été fourni au CSARS afin de fournir
à la Cour fédérale des renseignements supplémentaires concernant l'application et
l'utilisation du pouvoir**

**Le Comité recommande que
du SCRS englobe des
dans le cadre de cette enquête.**

**Service dans l'exécution du mandat
appropriée, vu le niveau d'intrusion associé à l'utilisation de ce pouvoir,**

**Le CSARS a constaté que la retenue du
était**

Par conséquent, puisque le Service envisage une utilisation accrue de ce pouvoir dans le cadre d'autres enquêtes et scénarios, le Comité s'attend à ce que le Service démontre une sensibilité continue aux questions de proportionnalités et de besoins opérationnels au moment de déterminer la portée de ce pouvoir.

6 CONCLUSION

Depuis la fin de la Guerre froide, les services de renseignements occidentaux ont composé avec

Parallèlement, le CSARS a été informé durant la séance d'information qu'un des principaux défis est le besoin d'expliquer et de justifier l'absence d'éclaboussures » à l'heure actuelle comparativement à certaines des enquêtes sur le contre-terrorisme plus imminentes.

De façon générale, le CSARS est favorablement impressionné par la façon dont cette enquête est gérée et par le niveau d'expertise et de dévouement des enquêteurs. Le CSARS conclut aussi que la position du SCRS vis-à-vis — l'adoption d'une approche plus holistique — est justifiable, vu la fluidité et l'opacité de et les défis associés au fait de discerner quand une activité franchit la limite et tombe dans la clandestinité. Cela dit, l'objectif de s'éloigner, ne serait-ce que modestement, de l'enquête traditionnelle n'a pas encore généré de cible de base importante, malgré plusieurs années d'effort en la matière. Le CSARS encourage le SCRS à réévaluer, à court ou moyen terme, le bien-fondé d'une telle approche.